



DECISION N° 128

**Portant décision d'attribution de subvention au titre du dispositif d'aide au ravalement de façades**

Vu les articles

L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-15 du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2024, portant instauration du dispositif d'aide pour le ravalement de façades ;

Vu le dossier de demande déposée le 11/11/2025 par Madame Marie LE GALL pour le bâtiment sis 14 Rue de Rouen ;

Vu le courrier portant accord de principe au versement de la subvention en date du 01/12/2025 ;

Vu les factures acquittées produites ;

Considérant que les travaux réalisés entrent dans les critères d'attribution de la subvention ;

Considérant que les travaux réalisés sont conformes aux autorisations obtenues et concordent avec les justificatifs produits ;

**DECIDE :**

D'attribuer à Madame Marie LE GALL une subvention d'un montant de 1695 € pour les travaux de ravalement réalisés.

signé électroniquement le 01/07/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire